

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 16/12/2011

Réception par le Prefet : 16/12/2011

Publication : 22/12/2011



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° CP-2011-13-2-11

Séance du jeudi 15 décembre 2011

PROJET INTERREG IV INNOVATION, NOUVELLES TECHNOLOGIES ET DEVELOPPEMENT DURABLE TOURISTIQUE SUR LA ROUTE VERTE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération N° CG-2010-4-2-4 du 7 décembre 2010 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE :

- d'accorder une subvention de 7 560 € à l'Association Route Verte pour le projet Interreg IV « Innovation, nouvelle technologie et développement durable » ;
- d'approuver la convention afférente sous réserve de modifications mineures n'affectant pas l'engagement du Département et d'autoriser le Président à la signer ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574 programme F741 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre